

## Conseil Municipal de Goven

Le Conseil Municipal **DECIDE** de voter une décision modificative de 1000 € pour permettre le versement d'une subvention Pass Foncier et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

**VOTE** : POUR : 24 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 2 (PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis)

### ACCUEIL DE LOISIRS LES BRUYERES – AVENANT ANNUEL CONVENTION

Le Conseil Municipal **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annuel de la convention entre la commune de Goven et l'association Loisirs et Culture.

- d'autoriser Monsieur le Maire à porter un regard approfondi sur les statuts de l'association et la représentativité des élus.

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander à l'association, une comptabilité analytique séparant les diverses activités de cette dernière

- d'autoriser Monsieur le Maire à se rapprocher des autres communes utilisatrices à savoir, Baulon, Bréal-sous-Montfort, Cintré, Lassy, Mordelles et Saint-Thurial afin d'avoir une action coordonnée

- d'autoriser Monsieur le Maire à inciter, l'association à optimiser certaines dépenses

Cette décision fait suite à l'augmentation sensible de la subvention. En effet la participation communale a initialement été fixée à 35 220,00 € pour l'année 2010, avant d'être réévaluée à 42 024,00 € en septembre 2010. Le Conseil Municipal du 7 février dernier a ainsi accordé le versement d'une subvention complémentaire afin de combler cet écart.

**VOTE** : POUR : 24 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 2 (PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis)

### DOTATION ECOLE SAINT-GUENOLE 2011 – RECTIFICATION

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de voter un complément de subvention de 11 554.05 € pour l'école privée Saint-Guénolé pour l'année 2011. En effet une erreur s'était glissée dans les tableaux récapitulants les différentes dépenses, certaines lignes du tableau n'étaient pas prises en compte dans le total.

Précision : Ce complément de subvention s'ajoutant à la subvention votée le 11 avril 2011 par la délibération n° 2011.04.008. Les dépenses seront prélevées à l'article 65748 du budget primitif 2011 de la commune.

**VOTE** : POUR : 26 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

## URBANISME – VOIRIE - FINANCES

### ETUDE D'ASSAINISSEMENT – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal **DECIDE** de porter à 100 000 € H.T. le plafond de la délégation consentie à monsieur Le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette décision va permettre d'attribuer le marché avant l'été, permettant ainsi la réalisation de l'étude sur 2011 pour que la commune puisse prétendre à une subvention de l'agence de l'eau.

**VOTE** : POUR : 24 / CONTRE : 2 (PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis) / ABSTENTION : 0

## AFFAIRES GENERALES

### **ANTENNE RELAIS ORANGE/SFR**

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une nouvelle convention avec la société SFR pour la location de la parcelle communale cadastrée E 418. Cet acte rendra caduque la précédente convention, signée en 2002 et à signer un bail de location de cette même parcelle communale avec la société Orange afin de permettre l'implantation de ses équipements techniques.

**VOTE** : POUR : 26 / CONTRE : 0/ ABSTENTION : 0

### **REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal comme il était demandé par le préfet.

Pour cela Le Conseil Municipal, **s'est prononcé** sur 6 points

- 1 -Sur la proposition du Préfet, concernant la fusion des EPCI de Guichen et de Maure-de-Bretagne
- 2 -Sur la proposition du Préfet, concernant le renforcement ou le rapprochement des coopérations avec l'EPCI M.V.S. dans un deuxième temps (après 2014).
- 3 -Sur une évolution du territoire de coopération intercommunale pour aller vers un territoire homogène en terme de démographie.
- 4 -Sur des coopérations répondant à des mouvements et des axes naturels de leurs habitants pour permettre une évolution de la culture de la mutualisation.
- 5 -Sur L'intégration dans Rennes Métropole
- 6 -En conclusion sur le SDCI

► **1** Le Conseil Municipal est **CONTRE** la proposition du Préfet, concernant la fusion des EPCI de Guichen et de Maure-de-Bretagne

**VOTE** : CONTRE : 26 / POUR : 0 /ABSTENTION : 0

► **2** Le Conseil Municipal est **CONTRE**, la proposition du Préfet, concernant le renforcement ou le rapprochement des coopérations avec l'EPCI M.V.S. dans un deuxième temps (après 2014)

**VOTE** : CONTRE : 22 / ABSTENTION : 3(GOUGEON Jean-Pierre, RUFFAULT Joseph LEMAIRE Marie.)  
/POUR :1 (BOUGOT Hervé)

► **3** Le Conseil Municipal est **POUR** une évolution du territoire de coopération intercommunale pour aller vers un territoire homogène en terme de démographie

**VOTE** : POUR : 24 CONTRE : 0 /ABSTENTION : 2 (PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis)

► **4** Le Conseil Municipal est **POUR** des coopérations répondant à des mouvements et des axes naturels de leurs habitants pour permettre une évolution de la culture de la mutualisation

**VOTE** : POUR : 23 CONTRE : 0 /ABSTENTION : 3 (PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis, BLOT Virginie)

► **5** Le Conseil Municipal est **CONTRE** une intégration de la commune de GOVEN dans RENNES METROPOLE,

**VOTE** : POUR : 2 (LE CHEVALIER Isabelle, GEORGAIS Karine) / CONTRE : 15(GOUGEON Jean-Pierre, BOUGAULT Martine, RUFFAULT Joseph, SAULNIER Armelle, AVELINE Pascale, BOUGOT Hervé, CHEVALIER Mariannick, SCIBERRAS Anita, PERSAIS Patricia, PORCHET Denis, POISSON Magali, RIUS Philippe, GUIBERT Ronan, PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis) /ABSTENTION : 9 (GOURRONC Philippe, SAULNIER Norbert, LERAY Annick, CROSLARD Pascal, BLOT Virginie, FABRE Marie-Annick, CHRISTOPHE Alain, TORTELIER Olivier, LEMAIRE Marie)

► **6** Le Conseil Municipal est **CONTRE** le SDCI présenté par le préfet.

**VOTE** : CONTRE : 26/ POUR: 0 / ABSTENTION : 0